

tenue sous la présidence de Madame JORDA-LECROQ, assisté(e)
de Madame GASPARD-TRUC et Madame FOREST, Conseillères
En présence de Monsieur GARRON, Rapporteur public
Madame FAURE, Greffière

09 heures 20

01)	DOSSIER N° 2201917	RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date 6 janvier 2022 prise par la conseillère municipale déléguée aux ressources humaine de la mairie d'Aix-en-Provence portant refus d'imputabilité au service du congé de maladie de Madame T à compter du 05 mai 2021.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T	Maître ICARD André
Défendeur	COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE	SCP LONQUEUE - SAGALOVITSCH - EGLIE-RICHTERS & ASSOCIÉS
02)	DOSSIER N° 2201003	RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST
Titre de l'affaire	Annuler la décision de refus d'habilitation aux informations ou aux supports classifiés (IGI 1300) rendue par le ministre des armées numéro SOPHIA HPP_C_B5103_20210528_732 du 22 octobre 2021, qui lui sera remise le 8 novembre 2021.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P	SCP LEXVOX AVOCATS HUMBERT & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES	
03)	DOSSIER N° 2203443	RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST
Titre de l'affaire	Condamner le conseil départemental des Bouches-du-Rhône au paiement de la somme de 763 360 euros au titre de l'indemnisation des préjudices subis du fait du rejet de sa demande d'indemnités préalable.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître ARNOULD Dorothée (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE	SCP DE ANGELIS ET ASSOCIES

09 heures 20

04) **DOSSIER N° 2207667** **RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST**

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 16 mai 2022 pris par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône portant maintien d'une indisponibilité avec maintien à demi-traitement de Monsieur M. Ordonner à l'administration à placer Monsieur M dans le régime des accidents de service ou, à titre subsidiaire, enjoindre l'administration à réexaminer sa situation. Mettre à la charge du département des Bouches-du-Rhône, sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative et de l'article 37 de la loi du 10 juillet 1991, de verser à Maître Jennifer ATTANASIO, qui s'engage dans ce cas à renoncer à percevoir la part contributive de l'Etat au titre de l'aide juridictionnelle, la somme de 1 500 euros.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître ATTANASIO Jennifer
Défendeur	DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE	

05) **DOSSIER N° 2311607** **RAPPORTEURE: Madame Hélène FOREST**

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 25 juillet 2023 relatif à une mise en retraite pour invalidité, pris par le département des Bouches-du-Rhône.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître ATTANASIO Jennifer
Défendeur	DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE	

Arrêté le 30/09/2024

Le président du tribunal